

CASTELCULIER
COMPTE-RENDU
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2016

17 PRESENTS : M. GRIMA, Mme BARTHE, MM CAZé, Mme JUTTAUD, M. BONNET, Mme BATTISTUZZI, M. LARROUMET, Mmes DELPECH, BEDIN, MM BRULé, LECLERCQ, MILHOUD, Mmes PRADAL, CASTAGNé, GUTIERREZ, M. SABATINO, Mme CAVAL.
M. DAVIGHI pouvoir donné à Mme JUTTAUD

1 ABSENT : M. DOULUT, excusé

Mme Corinne BARTHE a été élue secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du C.M. du 17 Octobre 2016, préalablement envoyé à l'ensemble du C.M., a été adopté à l'unanimité.

En préambule du conseil municipal, le Maire propose au C.M. d'observer une minute de silence, suite au décès de Pierrot BOSSUS, dévoué à l'AGS BASKET depuis de très nombreuses années, un homme serviable et apprécié du monde sportif.

Puis le Maire demande au C.M. de rajouter, à l'ordre du jour, la mise en oeuvre du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, régime tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Le Conseil Municipal à l'unanimité l'accepte.

92 – AMENAGEMENT DE LA RD 813 EN BOULEVARD URBAIN – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le maire rappelle au C.M. la décision d'aménager les abords de la RD 813. Le non aménagement des abords dans la continuité des travaux de requalification de chaussée et de l'aménagement des giratoires réalisés en 2012 donne le sentiment d'un chantier inachevé et pose des problèmes de sécurité et d'image de porte d'entrée de l'Agglomération d'Agen. Ce projet va permettre de sécuriser la traversée par la mise en place d'un éclairage public et création d'une voie verte dédiée aux circulations douces piétonnes et cyclistes et, s'inscrit dans une démarche de développement durable.

D'autre part, ce projet a une démarche de maîtrise des coûts, avec une réflexion qui a permis de réduire de l'ordre de 40 % le coût de l'opération initialement envisagé. Ce projet présenté à la Trésorière est qualifié de correct. Le Maire rappelle que depuis l'installation de l'équipe municipale en 2014, un programme d'économie (marché de produits d'entretien, téléphonie, groupement d'achats pour l'alimentation,...) a dégagé une épargne de 160 000€/an sur le budget communal. Avec une capacité d'autofinancement devenue positive et une maîtrise de l'endettement, il est possible de réaliser cette opération. Pour autant, et pour mener à bien cet investissement, des dossiers de demandes de subventions seront déposés, auprès de l'ETAT, du Département, de l'Agglomération d'Agen (FST) pour permettre la réalisation de cet aménagement qui ne pourra se réaliser que si la commune obtient ses aides.

.../...

L'estimation des travaux présentée fait apparaître un coût de réalisation de 1 293 173 € HT, soit 1 551 810 € TTC réparti en fonction des compétences revenant à l'Agglomération d'AGEN et au Département. Pour la Commune, le montant H.T. s'élève à 880 525 €.

A l'unanimité, le C.M. décide la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 813 sans discontinuité dans le temps sur les années 2017 et 2018 et autorise le Maire à solliciter les aides des partenaires publics et approuve le financement prévisionnel suivant :

Aides sollicitées	G7 - G8 2017	G8-Limite communes 2018	TOTAUX
Subvention Etat - DETR ou FSIPL (55 %) sur totalité de l'opération	213 675 €	270 614 €	484 289 €
Subvention Conseil départemental 47 - Bordures et caniveaux	0 €	15 200 €	15 200 €
Répartition du produit des amendes de police - Conseil Départemental 47	6 080 €	6 080 €	12 160 €
Fonds de solidarité territorial - Agglomération d'Agén	84 350 €	100 021 €	184 371 €
Financement commune	84 395 €	100 110 €	184 505 €
TOTAL HT	388 500 €	492 025 €	880 525 €

93 - DEMANDE DE SUBVENTION - AMENAGEMENT RD 813 EN BOULEVARD URBAIN - RESERVE PARLEMENTAIRE

A l'unanimité, le C.M. est favorable de solliciter une aide auprès du Ministère de l'Intérieur, au titre de la réserve parlementaire, pour l'aménagement de la RD 813.

.../...

94 – CONVENTION DE MANDAT ENTRE L'AGGLOMERATION D'AGEN ET LA COMMUNE DE CASTELCULIER POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD 813 EN BOULEVARD URBAIN – AUTORISATION DE SIGNATURE

A l'unanimité, le C.M. désigne la Commune de CASTELCULIER comme maître d'ouvrage unique pour les travaux d'aménagement de la RD 813 en boulevard urbain et autorise le Maire à signer la convention de mandat entre l'Agglomération d'AGEN et la Commune.

95 – ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD 813 EN BOULEVARD URBAIN

Suite à la consultation de 3 candidats pour le choix du maître d'œuvre et à l'analyse des offres, le C.M., à l'unanimité, a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse du candidat CITEA pour un montant de 57 820 € HT.

96 – AMENAGEMENT DE LA RD 813 EN BOULEVARD URBAIN – AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LE DEPARTEMENT 47 ET CASTELCULIER

Dans une démarche de maîtrise des coûts et de développement durable, un nouveau programme de travaux de sécurisation a été établi pour l'aménagement de la RD 813.

Afin d'achever les travaux initiés en 2010, le C.M. accepte, à l'unanimité, l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique signée avec le Département 47 qui aura la prise en charge totale des frais du renouvellement de la couche de roulement entre le giratoire 7 et le giratoire de Siailles, jusqu'en limite de Commune.

97 – DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS DE L'AGGLOMERATION D'AGEN POUR L'ANNEE 2017

A l'unanimité, le C.M. sollicite, auprès de l'Agglomération d'AGEN le Fonds de Solidarité Territorial (FST) 2017, fonds de concours permettant le financement des projets communaux suivants :

Thématiques	Projets	Montant HT	Taux
4. Equipements communaux de proximité	Travaux de rénovation et rafraichissement bâtiments communaux	31 015 €	34 %
8. Développement durable – Acquisition véhicule propre	Acquisition d'un véhicule électrique pour le service technique	16 022 €	35 %
9. Acquisition d'un panneau lumineux	Remplacement panneau lumineux affichage municipal	7 290 €	50 %

.../...

98 – CONSULTATION SUR LE PROJET D'ARRET DE LA REVISION GENERALE DU PLU INTERCOMMUNAL : AVIS DE LA COMMUNE DE CASTELCULIER

A l'unanimité, le C.M. est favorable au projet de révision générale du PLUi arrêté en Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2016 avec quelques ajustements mineurs sans changement sur l'économie générale du projet de PLUi.

99 – EXPLOITATION, GESTION ET ANIMATION DU SITE TOURISTIQUE VILLASCOPIA : CHOIX DU DELEGATAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Suite au rapport de la Commission MAPA/DSP du 2.11.2016, analysant les propositions des candidats admis à présenter une offre pour l'exploitation, la gestion et l'animation du site touristique Villascopia, la Sté ACTOUR a été retenue comme délégataire pour une durée de 4 ans à compter du 1.01.2017 jusqu'au 31.12.2020.

Le C.M., à l'unanimité, approuve la convention de DSP qui sera signée entre la Commune et ACTOUR47

100 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE L'AGGLOMERATION D'AGEN DU 16.11.2016

A l'unanimité, le C.M. approuve le rapport de la CLECT réajustant l'attribution de compensation 2016 en rajoutant à la Commune de CASTELCULIER la part départementale de l'allocation compensatrice de la taxe d'habitation non comptabilisée lors de l'adhésion de la Commune de CASTELCULIER à l'Agglomération d' AGEN. Le reversement est de 16 178.16 € et augmente le montant de l'attribution de compensation à 877 689.15 €.

101 – AVIS SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL DE COMMERCES DE DETAIL ACCORDEES PAR LE MAIRE POUR L'ANNEE 2017

A l'unanimité, le C.M. émet un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle de cinq dimanches pour 2017, par type de commerce suivant :

- . commerces de détails alimentaire : les 24 et 31 décembre
- . commerces de détails non alimentaire : les 15 janvier, 2 juillet, 3 septembre, 10 et 17 décembre

102 – CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DES INTERVENTIONS DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Les communes de Castelculier et de Lafox disposent d'un agent de police municipale chacune, et, actuellement, lors de congés ou d'absences de ces derniers, le service de police municipale ne peut fonctionner. C'est pourquoi ces communes souhaitent mettre en place une police pluri-communale. Cette mise en commun du service de police municipale permettra aux Communes et aux agents de s'organiser en fonction d'une part des manifestations et événements organisés par les Communes (le service de police municipale serait renforcé), et d'autre part des congés ou absences des agents (continuité du service).

.../...

A l'unanimité, le C.M. approuve la mise en place d'une police pluri-communale entre CASTELCULIER et LAFOX et le projet de convention communale de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat.

103 – BAIL PROFESSIONNEL ENTRE LA COMMUNE ET MME FATHA NAJIA – AUTORISATION DE SIGNATURE

A l'unanimité, le C.M. autorise le Maire à consentir un bail professionnel au profit de Mme FATHA Najia, sage femme, dans le local situé Rés. du Centre I (anciennement loué à Mme ARRAN Elodie, esthéticienne) d'un montant de 263.55 € HT, soit 316.26 € TTC avec une prise de possession en mars 2017 et une ouverture au public en avril 2017.

104 - 105 – RAPPORTS D'ACTIVITES 2015 :

. **DU SYNDICAT MIXTE DE VOIRIES D'AGEN-CENTRE (SMVAC)**

. **DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET D'ENERGIES**

DE LOT-ET-GARONNE (SDEE 47)

A l'unanimité, le C.M. déclare avoir pris connaissance des rapports d'activités 2015 du SMVAC et du SDEE 47.

106 – PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le C.M., à l'unanimité, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016 et ce, avant le vote du BP 2017.

107 – LISTE CADRE DES BIENS MEUBLES A IMPUTER EN SECTION D'INVESTISSEMENT ANNEE 2016

A l'unanimité, le C.M. confirme l'inscription des dépenses listées ci-après, en section d'investissement du budget 2016 selon l'arrêté ministériel du 26.10.2001 fixant à 500 € TTC le seuil au dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés à la section de fonctionnement :

Article	Objet de la dépense	Equipement concerné	Montant TTC
2188	Coffret à outils	Atelier municipal	285.07 €
2188	Aspirateur Nupro poussière	Atelier municipal	180.95 €
2188	Aspirateur dorsal	Complexe sportif	387.23 €
2188	Armoire/table	Ecole primaire	396.00 €
2183	Imprimante	Mairie	366.00 €

108 – CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)

A l'unanimité, le C.M., décide de créer un poste d'Agent d'entretien dans le cadre du dispositif CAE à compter du 1 janvier 2017 pour une durée de travail fixée à 30 h/semaine.

.../...

109 – REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL, RIFSEEP

A l'unanimité, le C.M., décide d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2017, la mise en place du nouveau régime indemnitaire comprenant une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et un Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

110 – REVISION TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE DE LA MATERNELLE ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET GARDERIE DU MERCREDI

A l'unanimité, le C.M. décide d'instituer la modulation tarifaire en fonction du quotient familial et fixe les tarifs de l'accueil périscolaire maternel/élémentaire, la garderie du mercredi et le transport des élèves le mercredi midi à partir du 1^{er} janvier 2017, comme suit :

Paiement à l'heure pour une meilleure équité / Tarif identique Accueil périscolaire maternel et élémentaire

QF < 1 000 €	0.70 € / heure
QF > 1 000 €	0.90 € / heure

Pour la garderie du mercredi, entre 11.45 h et 12.00 h ou 12.30 h, il est prévu un forfait de 2,00 €.

Pour le transport des élèves le mercredi midi après la classe pour les amener aux centres aérés de SAINT FERREOL et de LAFOX, il est prévu un forfait de 1.00 €.

111 – REVISION TARIFS ALSH LES PITCHOUNETS

A l'unanimité, le C.M. décide la tarification suivante à compte du 1^{er} janvier 2017 :

Pendant les vacances (7h30 – 18h30)

	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Evolution
QF < 650 € (aide vacances CAF)	3.60 €	3.70 €	+ 3.00 %
QF < 1 000 €	6.90 €	7.00 €	+ 2.00 %
QF > 1 000 €	8.10 €	8.30 €	+ 2.50 %
Autres Régimes et Hors communes	9.00 €	9.20 €	+ 2.50 %

Demi-journée sans repas	Tarifs 2017	Evolution
QF < 1 000 €	4.20 €	+ 2.00 %
QF > 1 000 €	4.70 €	+ 2.00 %
Autres Régimes et Hors communes	5.00 €	+ 2.00 %

.../...

Les Mercredis (11h45-18h30)

	Tarifs 2017	Evolution
QF < 650 € (aide vacances CAF)	3.70 €	+ 3.00 %
QF < 1 000 €	5.80 €	+ 2.00 %
QF > 1 000 €	7.00 €	+ 2.00 %
Autres Régimes et Hors communes	8.00 €	+ 2.50 %

Demi-journée sans repas	Tarifs 2017	Evolution
QF < 1 000 €	4.20 €	+ 2.00 %
QF > 1 000 €	4.70 €	+ 2.00 %
Autres Régimes et Hors communes	5.00 €	+ 2.00 %

112 – PARTICIPATION ACTIVITES ACCUEIL DE LOISIRS « LES PITCHOUNETS »

En complément du tarif de la journée, une participation sera demandée pour la sortie au cinéma à AGEN de 3 € pendant les vacances de Noël 2016.

CRECHE SUCRE d'ORGE

Le Maire rappelle que durant l'été, la Société ELIOR a livré des repas à la Crèche SUCRE d'ORGE en remplacement des repas préparés par les services de la Mairie. La prestation a donné entière satisfaction sur la qualité du repas et le respect des consignes d'hygiène et de sécurité alimentaire. L'adjointe aux écoles en lien avec la crèche a effectué un calcul pour étendre la prestation de la Société ELIOR sur l'année. L'étude a démontré que cette solution est plus intéressante. Ce choix va permettre des économies financières et de personnel tant au niveau de la Commune qu'au niveau de la crèche. Le C.M., à l'unanimité accepte la mise en place de ce service dès le mois de janvier 2017.

La Crèche Sucre d'Orge signera directement la convention avec la Société ELIOR et la commune compensera les dépenses des repas par une subvention communale et l'achat d'un four à hauteur de 30%, les 70 % étant pris en charge par la CAF.

Le Maire indique aussi qu'au niveau de l'alimentation de la cantine scolaire une économie d'environ 1/3 des dépenses est faite suite à l'adhésion à un groupement d'achats (AGAP'PRO) depuis la rentrée scolaire 2016.

Service PREDICT

Une réunion conjointe des commissions communales développement durable et santé, sécurité, social a eu lieu en présence d'un responsable de PREDICT venu présenter le service de prévision climatique de cette société. Pour rappel ce service est pris en charge par l'Agglomération d'Agén à destination des communes du territoire de l'agglomération.

.../...

C'est un système ouvert 24H sur 24H qui permet d'avoir des informations précises en temps réel et aide la Commune à gérer les risques et prendre les bonnes décisions lors de phénomènes climatiques exceptionnels comme les inondations, la tempête, la neige, etc...). Pour cela, des applications smartphones PREDICT sont mis à la disposition de la Commune et de la population. Les commissions communales travailleront avec les services de la Mairie pour compléter les éléments déjà en possession de PREDICT pour optimiser l'efficacité du service.

ELECTIONS

Le Maire indique les dates des élections présidentielles les dimanches 23 avril et 7 mai 2017 et des élections législatives les dimanches 11 et 18 juin 2017. De nouvelles cartes d'électeurs seront envoyées en 2017 à tous les castelfondais(es)

Le secrétaire de séance,



Corinne BARTHE

Le Maire,



Olivier GRIMA